

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 07 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 07 février, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny



DELBU2023-02-009

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : Pôle transition économique et sociale : service économie, emploi et relations entreprises

Chargé de l'offre d'accueil des entreprises - Mobilité interne et recrutement externe

L'agent en chargé de l'offre d'accueil des entreprises a bénéficié d'une mobilité interne à sa demande. Suite aux entretiens de recrutement, un attaché en contrat a été recruté le 16.01.2023 pour remplacer cet agent technicien principal 2^{ème} classe. Ce changement de grade est sans incidence financière sur le budget (indice de rémunération équivalent et IFSE plus faible).

Il est donc proposé à compter du 16.01.2023 :

- *de créer un poste d'attaché à temps complet
- *de supprimer le poste laissé vacant en catégorie B

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste permanent à temps complet sur le grade d'attaché
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

